

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environneme	ntale
Date de réception : 24/11/2021	Dossier complet le : 24/11/2021	N° d'enregistrement : 2021-5769
Projet de rénovation de la pêcherie 82	1. Intitulé du projet	
2. Identificatio	n du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o	u des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom FAKHFAKH	PrénomAyman	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne mor		
RCS / SIRET _	Forme juri	dique
Jo	gnez à votre demande l'annexe oblig	atoire n°1
		le R. 122-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie 14. Travaux, ouvrages et aménagemen dans les espaces remarquables du litto et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 code de l'urbanisme.	consolidation et extension d'une pêcher ral	es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) rie existante
	4. Caractéristiques générales du proj	et
4.1 Nature du projet, y compris les é		e 8.1 du formulaire La surface de la pêcherie existante est de 5 m².

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet L'objectif de ce projet est d'utiliser la pêcherie à des fins personnelles pour la pêche. Le but est aussi de consolider
structurellement la pêcherie existante pour permettre son utilisation en toute sécurité.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Les travaux seront scindés en plusieurs étapes. La première consistant à la consolidation des poteaux existants de la pêcherie. En
effet, ces derniers sont corrodés suite à la pénétration des ions chlorures présents dans l'eau de mer.
La seconde phase consistera en l'extension de la pêcherie existante via l'ajout d'une structure en charpente métallique et la création d'un plancher collaborant. La pêcherie existante est également en charpente métallique.
L'ensemble des travaux seront réalisés sur une durée d'environ 6 mois puisqu'ils dépendront de la marée. De plus, toutes les précautions seront prises pour travailler à marée basse. Les travaux débuteront à partir de la réception de toutes les autorisations nécessaires.
Aucun matériau, ni aucun matériel ne sera stocké aux abords du chantier durant la phase travaux. De plus, l'aménagement ne nécessitera pas d'apporter des réseaux.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation La pêcherie sera utilisée pour des activités de pêches de loisirs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme Demande de permis d'aménager	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été entale devra être jointe au(x) dossier(s) d	ou sera-t-il soumis l'autorisation(s).	; ?
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - p	préciser les unités d	e mesure utilisées
	eurs caractéristiques	28 m² 16 m² 12 m²	Valeur(s)
Superficie actuelle de la pêcherie		5 m²	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Chemin de TREBEZY 44600 Saint Nazaire	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ:	g. 0 2 ° 15 ′ 19 °W	Lat. 47°15'02"N Lat. 47°15'02"N Lat. 47°15'02"N
J.	oignez à votre demande les annexes	s n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	ion d'une installation ou d'un ouvrage ex u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	kistant ? Oui évaluation Oui	X Non Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type II en Pays de la Loire Identifiant MNHN 520007297 ZONES RESIDUELLES DE LA BAULE A SAINT-NAZAIRE
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Saint-Nazaire
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRN sur la ville de Saint-Nazaire : Oui PPRL de la Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire. Ce plan est approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS FR5202011 Estuaire de la Loire Nord
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu nature			×	Les travaux auront lieux sur la pêcherie. Il n'y aura donc pas d'impact sur les espèces marines et/ou leurs habitats.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Non, car la pêcherie ne sera pas utilisée quotidiennement pour la pêche de loisir. Il n'y a pas de risque de détérioration de la faune ou de la flore. Les poteaux en béton armé renforcés n'influencent aucunement sur la faune et la flore. Il n'y aura aucun contact supplémentaire entre la structure et la faune et la flore.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Des déplacements auront lieu lors de l'apport de matériaux pour la consolidation de la pêcherie.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Pendant la phase travaux, des bruits seront émis par le matériel de chantier mais ils ne créeront pas de nuisances sonores très importantes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	Concernant l'aspect extérieur de la pêcherie, voici les matériaux utilisés ainsi que leur couleur : Bardage extérieur : bois de couleur marron clair, Menuiseries extérieures : pin sylvestre de couleur bois, Couverture de la toiture : bitume gris foncé à noir, Garde-corps : couleur bois Ces éléments s'intègrent dans l'environnement existant puisqu'une pêcherie située à proximité possède les mêmes couleurs et matériaux.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
approuvés	nces du projet ident 5 ? Non X Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déci		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les eff	ets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joine	dre
une annexe traitant de ces éléments) :	

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'une évaluation environnementale. En effet, les travaux se concentrerons sur la pêcherie déjà existante. Le but étant de consolider une pêcherie existante afin d'éviter sa dégradation trop importante. De plus, l'extension n'empiète pas sur le terrain naturel. Il n'y aura pas d'incidence sur le milieu naturel, ni sur le milieu marin. Aucun poteau supplémentaire ne sera ajouté. De plus, nous avons déjà fait une première demande d'étude au cas par cas. Cette dernière ayant été refusée par rapport à certains points : notamment la taille trop importante. Ainsi, nous avons diminué de manière importante les dimensions de la pêcherie pour qu'elle s'intègre mieux dans l'environnement existant et que sa taille soit similaire à celle des pêcheries existantes aux alentours. Aussi, une pêcherie existante rénovée récemment (environ 5 à 7 ans) n'a pas eu besoin d'une étude au cas par cas. Nous nous sommes inspirés de la pêcherie actuelle de M. STACHURA, à bâbord.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet		
	9. Engagement et sig	nature	
certifie s	9. Engagement et sig sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	nature X	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus